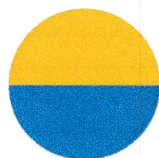


CONTRAT UNIQUE
POUR
LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE GAZ
DE
EARL GILLES ET FILS 2
PAR
VATTENFALL ÉNERGIES



DU
01/04/2024
AU
01/01/2027
SUR
MONOSITE

VATTENFALL ÉNERGIES S.A.
S.A. au capital de 10 000 000 €uros
RCS NANTERRE 421 550 823
Banque : CRÉDIT MUTUEL

Opérations : Parc des Collines II • 6 Avenue de Bruxelles • 68350 DIDENHEIM
Siège : 69 AVENUE PIERRE GRENIER • 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
SIRET : 421 550 823 00049 / NAF : 3514Z TVA : FR 43 421 550 823
IBAN : FR7610278035000002012034570 BIC : CMCIFR2A

www.vattenfall.fr/professionnels

Tél. : 33 (0)3 89 38 34 00

Fax : 33 (0)3 89 38 34 06

Courriel : projet@vattenfall.fr

Proposition de Contrat :
indicative basée sur les conditions du 26/03/2024 à 14h30

Votre contact commercial :
Emmanuel RYBKA

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VOTRE CONTRAT DE GAZ (CP)

1 PARTIES	3
1.1 COCONTRACTANTS	3
1.2 CONTACTS	3
2 SYNTHÈSE DU CONTRAT.....	4
2.1 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT.....	4
2.3 PÉRIMÈTRES DU CONTRAT (1 LOT(S))	4
2.4 TARIFS DE FOURNITURE	5
3 CONDITIONS DE FOURNITURE.....	6
3.1 PRÉVISIONS DE CONSOMMATION.....	6
4 CONDITIONS D'ACHEMINEMENT	7
4.1 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU CONTRAT	7
4.2 COÛTS D'ACHEMINEMENT TRANSPORT/ DISTRIBUTION (1 SITE(S)).....	7
4.3 DÉPASSEMENT DES CAPACITÉS DE LIVRAISON.....	7
5 TAXES, IMPÔTS, REDEVANCES ET CONTRIBUTIONS.....	8
6 CONDITIONS D'EXÉCUTION DU CONTRAT	9
6.1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DU/DES SITES (1 SITE(S)).....	9
6.2 INFORMATIONS TECHNIQUES DU/DES SITES (1 SITE(S)).....	10
7 FACTURATION ET RÈGLEMENT	11
7.1 MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA.....	11
8 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	12
8.1 MANDAT D'ACCÈS AUX DONNÉES DE CONSOMMATIONS.....	12
9 DURÉE, RECONDUCTION ET CÉSSION DU CONTRAT	13
10 RESILIATION.....	13
11 VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE	13
12 SAUVEGARDE.....	13
13 IMPRÉVISION	13
14 FORCE MAJEURE	13
15 CONFIDENTIALITÉ	13
16 ÉVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.....	13
17 LITIGES	13
18 NULLITÉ PARTIELLE	13

1 PARTIES

Voir aussi clause 1 des Conditions Générales.

1.1 Cocontractants

Entre :	EARL GILLES ET FILS 2	Et,	VATTENFALL ÉNERGIES
	S.A.S. EARL GILLES ET FILS 2, dont le siège social est situé 725, Route de Noves 13630 EYRAGUES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TARASCON sous le n° 447 515 545, représentée par Laurent GILLES, Gérant, qui déclare et confirme être dûment habilité(e) à cet effet,		Société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 69 avenue Pierre Grenier – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT – France, intervenant en qualité de fournisseur et de responsable d'équilibre (responsabilité d'équilibre sur le territoire français métropolitain au sens de la réglementation, selon contrat n° RE_0407_0065 avec le Réseau de Transport d'Électricité du 04/06/2004), immatriculée au Registre du Commerce de NANTERRE sous le N° B 421 550 823, N° TVA intracommunautaire FR 43 421 550 823, représentée par Henri REBOULLET, Président Directeur Général et par Yves POULOUIN, Directeur Marché B2B,
	Ci-après désignée(s) par « EARL GILLES ET FILS 2 » ou le « Client », d'une part,		Ci-après désignée par « VATTENFALL ÉNERGIES » ou le « Fournisseur », d'autre part.

Ci-après désignées ensemble ou séparément par les « PARTIES » ou la « PARTIE », il est exposé et convenu ce qui suit dans ce Contrat composé de ses Conditions Particulières et Générales.

1.2 Contacts

		EARL GILLES ET FILS 2	VATTENFALL ÉNERGIES
COMMERCIAL	INTERLOCUTEUR * :	Laurent GILLES	Emmanuel RYBKA
	ADRESSE :	725, Route de Noves 13630 EYRAGUES	Parc des Collines II 6 Avenue de Bruxelles 68350 DIDENHEIM - France
	TÉLÉPHONE * :	06 89 27 74 88	06 35 41 70 06
	COURRIEL * :	gillesetfils@gmail.com	e.rybka@vattenfall.fr

2

SYNTHESE DU CONTRAT

Voir aussi clause 2 des Conditions Générales.

2.1 Caractéristiques du Contrat

Ce contrat définit les modalités techniques et financières de la fourniture et éventuellement de la livraison de Gaz Naturel par VATTENFALL ÉNERGIES au(x) site(s) de EARL GILLES ET FILS 2 ci-après défini(s).

Toute l'économie de ce contrat repose sur les informations techniques (consommations, débit(s) journalier(s)...) fournies par EARL GILLES ET FILS 2 préalablement à sa signature. Dans le cas où ces informations seraient erronées VATTENFALL ÉNERGIES reverra les présentes conditions.

Ce Contrat embarque les caractéristiques principales suivantes.

Date de début de fourniture : (DDF)	01/04/2024	Date de fin de fourniture : (DFF)	01/01/2027
Délai de paiement : (voir clause 7.3 des CP pour détails)	15 jours	Modalités de paiement : (voir clause 7 des CP pour détails)	prélèvements
Caution : (voir clause 7 des CP si requise)	non requise	Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) : (voir clause 5.1 des CG pour détails)	facturés 6,29 €/MWh pour le(s) site(s) concerné(s) (voir 6.1) sur la 5 ^{ème} période suivant les textes actuellement en vigueur.
Option « BIOMÉTHANE » (voir clause 3.2 des CP si souscrite)	non proposée	Modalités Associées (voir clause 2.2 des CP si spécifiques)	voir conditions générales

2.3 Périmètres du Contrat (1 lot(s))

EARL GILLES ET FILS 2 se fournira en Gaz Naturel au(x) point(s) de livraison(s) uniquement auprès de VATTENFALL ENERGIES.

Les spécifications effectives du gaz naturel livré au EARL GILLES ET FILS 2 sont définies dans les Conditions de Distribution ou dans le Contrat de Raccordement liant EARL GILLES ET FILS 2 au Distributeur.

Pour la période contractuelle de livraison, la quantité d'énergie prévisionnelle destinée à être fournie à EARL GILLES ET FILS 2 est précisée ci-dessous.

Le type de profil (P013 à P019) et la Consommation Annuelle de Référence (CAR) sont définies pour chaque PCE et mises à jour tous les ans par les gestionnaires de réseaux. Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous sont les valeurs actuellement en vigueur et constituent les consommations prévisionnelles du présent Contrat.

LOTS	ANNÉES	OPTIONS TARIFAIRES (T2, T3, T4, LI)	CONSOMMATIONS ANNUELLES DE RÉFÉRENCES (MWh/an)
LOT 1	01/04/2024 – 01/01/2027	T3	1112

2.4 Tarifs de Fourniture

Le prix de la fourniture VATTENFALL ÉNERGIES correspond à la consommation totale du(des) site(s). Le prix proposé ne comporte pas d'obligation d'enlèvement, ni minimum ni maximum.

2.4.1 Molécules

LOTS	ANNÉES	TARIFS DE FOURNITURE – MOLÉCULES (€/MWh HTVA)
LOT 1	01/04/2024 – 01/01/2027	39,90

3 CONDITIONS DE FOURNITURE

Voir aussi clause 3 des Conditions Générales.

3.1 Prévisions de consommation

Afin de permettre à VATTENFALL ÉNERGIES de répondre aux besoins de EARL GILLES ET FILS 2 et de détenir les informations nécessaires à l'exécution de ses engagements, EARL GILLES ET FILS 2 s'engage à communiquer à VATTENFALL ÉNERGIES pour chacun des points de livraison :

- au plus tard le dernier jour calendaire du mois précédant la date de début des livraisons son historique de consommation au pas journalier pour les 12 mois glissants précédant la date de début des livraisons (format de type Excel) ou un mandat d'accès à ces données de consommations.
- le plus tôt possible ses prévisions d'enlèvement en cas d'événements ayant un impact sur la consommation de gaz naturel (congelés annuels, jours fériés, démarrage ou arrêts de production, arrêts de maintenance entraînant une baisse/hausse notable de la consommation de plus de 50%) et si possible avec un préavis minimum de 72 heures.

4 CONDITIONS D'ACHEMINEMENT

Voir aussi clause 4 des Conditions Générales.

4.1 Conditions d'exécution du contrat

La fourniture de Gaz Naturel est subordonnée aux conditions suivantes :

- En cas de raccordement au réseau de distribution, EARL GILLES ET FILS 2 a souscrit, pour les points de livraison, un Contrat de Raccordement directement auprès du Distributeur ou accepte les Conditions de Distribution.
- En cas de raccordement des points de livraison au réseau de Transport EARL GILLES ET FILS 2 a signé un Contrat de Raccordement avec le Transporteur (GRTgaz ou TEREGA).

4.2 Coûts d'acheminement Transport/ Distribution (1 site(s))

Le calcul des coûts d'acheminement sur les réseaux de transport régional et de distribution est basé sur les données reprises dans le tableau ci-dessous et sur la tarification actuellement en vigueur auprès du GRT et du GRD. Ces tarifications sont détaillées aux adresses : <https://simulateur-tarifaire.offre.grtgaz.com/> et <https://www.grdf.fr/entreprises/renover-construire-gaz/simulateurs-gaz/calculer-tarif-acheminement>

Si le GRT ou le GRD opère une révision de sa tarification, le terme de transport ou de distribution sera adapté en conséquence, de manière transparente (tarifs ATRT et ATRD communiqués par la CRE). Ce nouveau terme de transport ou de distribution adapté sera dû à partir du mois contractuel durant lequel la révision de la tarification du GRT ou du GRD sera rentrée en vigueur.

SITE(S)	Terme ATRT (€/an)	Terme ATRD (fixe+variable) (€/an)	CTA Transport (€/an)	CTA Distribution (€/an)	TOTAL ESTIMÉ (€/an)
GI025198	3228	8122	78	204	11633

Les coûts d'acheminement et les taxes indiquées dans le tableau ci avant ont été estimés en fonction de la consommation et données techniques communiquées EARL GILLES ET FILS 2. Ils seront facturés sur la base des données réelles transmises par le Gestionnaire de réseau.

4.3 Dépassement des capacités de livraison

Si la quantité de gaz prélevé par EARL GILLES ET FILS 2 pour un Point De Livraison dépasse les capacités souscrites par EARL GILLES ET FILS 2 pour ce Point De Livraison, VATTENFALL ÉNERGIES facturera un montant correspondant aux suppléments tarifaires pratiqués par les opérateurs des ouvrages de transport et de distribution de gaz naturel pour des tels dépassements au moment où ceux-ci se sont produits.

Pour les sites de EARL GILLES ET FILS 2 raccordés au réseau de distribution, sera également pris en compte le calcul des coûts de dépassements occasionnés pour le fournisseur-expéditeur sur le réseau de transport régional en amont du PITD, selon la tarification de GRTgaz en vigueur au moment où ceux-ci se sont produits.

5 TAXES, IMPÔTS, REDEVANCES ET CONTRIBUTIONS

Voir aussi clause 5 des Conditions Générales.

Les prix de la fourniture VATTENFALL ÉNERGIES et d'acheminement s'entendent nets, hors impôts, charges et taxes tels que :

- Taxe intérieure de consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) : actuellement 16.37 €/MWh
- Hors CEE si applicables (voir montant clause 2.1 des CP)
- Hors TVA

qui seront facturés par VATTENFALL ÉNERGIES, en sus.

Toute modification de ces frais ou taxes sera répercutée à EARL GILLES ET FILS 2 de même qu'une révision de la CTA entraînera une révision de l'estimation des coûts d'acheminement (voir clause 4.2 des CP).

Si, pendant la durée contractuelle, de nouveaux impôts, amendement, loi, taxes, prélèvements, contributions ou pénalités décrétés par l'Etat français ou par d'autres organismes compétents (ex. : CRE...) venaient à modifier les prix de la fourniture ou de la vente de gaz naturel en France, le prix de gaz naturel facturé par VATTENFALL ÉNERGIES sera automatiquement modifié en conséquence.

6 CONDITIONS D'EXECUTION DU CONTRAT

Voir aussi clause 6 des Conditions Générales.

6.1 Informations Administratives du/des Sites (1 site(s))

SIRET DU SITE * (unique pour chaque site)	PCE/PITL/PITD *	NOM DU SITE	RAISON SOCIALE * (si ≠ de clause 1.1)	APE/NAF *	SOUSSION CEE ?	EXONÉRATION TICGN ?	TVA INTRACOM.	INTERLOCUTEUR FACTURATION (si ≠ de clause 1.2)	TÉLÉPHONE FACTURATION (si ≠ de clause 1.2)	COURRIEL FACTURATION (si ≠ de clause 1.2)	ADRESSE FACTURATION (si ≠ de clause 1.2)
44751554500021	GI025198	EYRAGUES	EARL GILLES ET FILS 2	0113Z	NON						

6.2 Informations Techniques du/des Sites (1 site(s))

La CAR et le profil constituent le couple indissociable pour la mise en œuvre de la méthode d'allocation des quantités aux points d'interface Transport Distribution et de la souscription normalisée des capacités de transport aux PITD. La Capacité Journalière Normalisée sera donc mise à jour à chaque changement de CAR et Profil.

PCE/PITL/PITD *	DATE DÉBUT FOURNITURE (DDF) *	DATE FIN FOURNITURE (DFF) *	RACCORDEMENT (distribution/transport)	OPTION TARIFAIRE *	GESTIONNAIRE DE RÉSEAU *	PITD	NTR	CAR (MWh/an)	PROFIL	CAPACITÉ JOURNALIÈRE NORMALISÉE (MWh/jour)	SOUSCRIPTION FERME (MWh/jour)	NOM DU SITE	ADRESSE DU SITE *	INTERLOCUTEUR TECHNIQUE * (si ≠ de clause 1.2)	PORTABLE TECHNIQUE * (si ≠ de clause 1.2)	COURRIEL TECHNIQUE (si ≠ de clause 1.2)
GI025198	01/04/2024	01/01/2027	Distribution	T3	GRT Gaz	GD0896	0	1112	P017	/	/	EYRAGUES				

7 FACTURATION ET REGLEMENT

Voir aussi clause 7 des Conditions Générales.

7.1 Mandat de Prélèvement SEPA

À compléter et à signer pour l'enregistrement de la commande. En cas de payeurs multiples, merci de compléter autant de mandats que de payeurs.

Dans le cas où le présent mandat est signé pour régler la créance d'une tierce personne, veuillez compléter le nom de ce débiteur final dans la zone « tiers débiteur ». Nous vous conseillons de conserver une copie du présent mandat.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son Client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA VATTENFALL ÉNERGIES S.A.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VATTENFALL ÉNERGIES S.A. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de VATTENFALL ÉNERGIES S.A..

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Coordonnées du débiteur* :		Coordonnées du créancier :	
EARL GILLES ET FILS 2 S.A.S.		VATTENFALL ÉNERGIES S.A.	
725, Route de Noves 13630 EYRAGUES		69 AVENUE PIERRE GRENIER	
		92100 BOULOGNE BILLANCOURT France	
Coordonnées de votre banque :		ICS :	FR77ZZZ455300
Nom* :			
Adresse* :			
Coordonnées de votre compte :		RUM :	
IBAN* :			
BIC* :			
Tiers débiteur :		Type paiement :	Récurrent

Pour valoir ce que de droit,

Date : 26.03.2024

Nom : Laurent GILLES

Titre : Gérant

Signature de

EARL GILLES ET FILS 2

EARL GILLES ET FILS

725, Route de Noves

13630 EYRAGUES

Tél. : 06 89 27 74 88

Fax : 04 90 94 12 76

N° SIRET : 447 515 545 00021

Code APE : 011 C

N° Intracom : FR 08 447 515 545

8 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Voir aussi clause 8 des Conditions Générales.

8.1 Mandat d'Accès aux Données de Consommations

Par la signature de ce document, j'autorise expressément VATTENFALL ÉNERGIES S.A. à demander et à recevoir communication auprès de GRDF ; S.A. à directoire et à conseil de surveillance, au capital de 1,800,745,000 euros, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 444786511 et dont le siège social est situé 6 Rue Condorcet - Tsa 60800 - 75436 PARIS CEDEX 09 France ; des données listées ci-dessous, sous réserve de disponibilité :

- l'historique des consommations, en kWh, du site (et capacités atteintes et dépassements de capacité) ;
- l'historique des relevés d'index quotidiens, en kWh, et la capacité journalière maximale, en kVA ou kWh, du site ;
- l'historique de courbe de charge jusqu'au pas demi-horaire du site ;
- les données de mesure ;
- les données techniques et contractuelles disponibles du site.

EARL GILLES ET FILS 2 autorise GRDF S.A., dès réception du présent document, à transmettre à VATTENFALL ÉNERGIES S.A., les informations, passées, actuelles et futures, permettant de réaliser les opérations de télérelève (la marque du compteur électrique, le numéro de téléphone, les identifiants actuels et futurs, la formule de comptage éventuelle, le tableau à relever éventuel, le facteur de correction éventuel).

La présente autorisation ne peut être cédée et pourra être retirée à tout moment. Elle est consentie pour toute la période d'exécution du Contrat ou à défaut pour la durée de 6 mois à compter de la date de signature.

EARL GILLES ET FILS 2 accepte expressément que ses données personnelles soient conservées par VATTENFALL ÉNERGIES S.A. et/ou GRDF à des fins de contractualisation, gestion contractuelle et de traçabilité.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, EARL GILLES ET FILS 2 dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande auprès de VATTENFALL ÉNERGIES S.A. et/ou GRDF.

Pour valoir ce que de droit,

Date : 26.03.2024

Nom : Laurent GILLES

Titre : Gérant

Signature de

EARL GILLES ET FILS 2

EARL GILLES ET FILS

725, Route de Noves

13630 EYRAGUES

Tél. : 06 89 27 74 88

Fax : 04 90 94 12 76

N° SIRET : 447 515 545 00021

Code APE : 011 C

N° Intracom. : FR 08 447 515 545

9 DUREE, RECONDUCTION ET CESSION DU CONTRAT

Voir aussi clause 9 des Conditions Générales.

Ce Contrat prend effet le 01/04/2024 à 06:00 pour se terminer le 01/01/2027 à 06:00, date à laquelle il prendra fin de plein droit et sans préavis.

Le contrat entre en vigueur à la date de signature, et la livraison de gaz naturel débutera le 01/04/2024.

A condition d'en informer VATTENFALL ÉNERGIES au moins un mois avant son expiration, et après accord des deux parties, EARL GILLES ET FILS 2 pourra solliciter le renouvellement du contrat selon des modalités et à des conditions qui devront être définies d'un commun accord.

EARL GILLES ET FILS 2 s'engage à quitter le périmètre d'expéditeur transport de VATTENFALL ÉNERGIES à la date d'expiration du présent contrat et prendre, à cet effet, toutes dispositions utiles en temps voulu.

Dans le cas contraire et quel qu'en soit le motif, EARL GILLES ET FILS 2 paiera l'intégralité de ses consommations qui lui seront facturées par VATTENFALL ÉNERGIES jusqu'à sa sortie effective du périmètre au prix de règlement des écarts négatifs publiés par GRT Gaz.

10 RESILIATION

Voir aussi clause 10 des Conditions Générales.

11 VARIATIONS DU PERIMETRE

Voir aussi clause 11 des Conditions Générales.

12 SAUVEGARDE

Voir aussi clause 12 des Conditions Générales.

13 IMPREVISION

Voir aussi clause 13 des Conditions Générales.

14 FORCE MAJEURE

Voir aussi clause 14 des Conditions Générales.

15 CONFIDENTIALITE

Voir aussi clause 15 des Conditions Générales.

16 ÉVOLUTION DES CONDITIONS GENERALES

Voir aussi clause 16 des Conditions Générales.

17 LITIGES

Voir aussi clause 17 des Conditions Générales.

18 NULLITE PARTIELLE

Voir aussi clause 18 des Conditions Générales.

Le présent Contrat, avec ses Conditions Particulières et Générales, est établi entre les parties cocontractantes pour toute la durée contractuelle. En cas de divergences, les Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales.

Cette proposition de Contrat est indicative basée sur les conditions du 26/03/2024.

En cas d'acceptation de la présente proposition de Contrat par EARL GILLES ET FILS 2, durant la période de validité donnée ci-dessus, EARL GILLES ET FILS 2 devra retourner les présentes, complétées, datées, paraphées et signées par courriel.

L'acceptation vaut alors accord irrévocable sur les tarifs et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisés dans les Conditions Particulières et Générales du présent Contrat.

Fait en deux exemplaires à BOULOGNE-BILLANCOURT, le 26 mars 2024 :

Pour : **EARL GILLES ET FILS 2**

Pour : **VATTENFALL ÉNERGIES**

Laurent GILLES
Gérant

Henri REBOULLET
Président Directeur Général

EARL GILLES ET FILS

725, Route de Noves

13630 EYRAGUES

Tél. : 06 89 27 74 88

Fax : 04 90 94 12 76

N° SIRET : 447 515 545 00021

Code APE : 011 C

N° Intracom. : FR 08 447 515 545

et,

Yves POULOUIN

Directeur Marché B2B